

**REQUETE EN VUE D’OBTENIR L’ENREGISTREMENT D’UNE PERSONNE PHYSIQUE EN QUALITE DE PRESTATAIRE DE SERVICES AUX SOCIETES[[1]](#footnote-2)**

A. Vos données

|  |  |
| --- | --- |
| Numéro d’entreprise[[2]](#footnote-3) : | Cliquez ou appuyez pour introduire du texte. |
| Nom et prénom : | Cliquez ou appuyez pour introduire du texte. |
| Si les données ci-dessous ne sont pas enregistrées à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE), veuillez remplir ces cases : |
| Téléphone : | Cliquez ou appuyez pour introduire du texte. |
| E-mail : | Cliquez ou appuyez pour introduire du texte. |
| Site internet : | Cliquez ou appuyez pour introduire du texte. |

B. Personne de contact

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et prénom : | Cliquez ou appuyez pour introduire du texte. |
| Téléphone : | Cliquez ou appuyez pour introduire du texte. |
| E-mail : | Cliquez ou appuyez pour introduire du texte. |

C. Service(s) pour lequel ou lesquels l’enregistrement est demandé

Cochez la ou les cases correspondantes :

[ ] participer à l’achat ou à la vente de parts de société à l’exclusion de celles d’une société cotée (art. 3, 1°, a), de la loi) ;

[ ] fournir un siège statutaire à une entreprise, une personne morale ou une construction juridique similaire (art. 3, 1°, b), de la loi) ;

[ ] fournir une adresse commerciale, postale ou administrative avec d’autres services liés à une entreprise (ex. : aide juridique, comptabilité, …), à une personne morale ou une construction juridique similaire (art. 3 ,1°, c), de la loi).

D. Informations complémentaires pour un enregistrement demandé pour un service de fourniture de siège social (article 3, 1°, b) de la loi) ou pour un service de fourniture d’une adresse commerciale, administrative ou postale avec d’autres services (article 3,1°, c), de la loi)

Cochez les cases correspondantes

[ ]  l’adresse des locaux dans lesquels le demandeur offre ses services, est la même que celle du siège social de la personne physique demandant l’enregistrement.

[ ]  l’adresses des locaux dans lesquels le demandeur offre ses services est une autre adresse que celle du domicile de la personne physique demandant l’enregistrement. Dans ce cas, veuillez indiquer l’adresse complète de ces locaux :

|  |  |
| --- | --- |
| Rue : | Cliquez ou appuyez pour introduire du texte. |
| Numéro : | Cliquez ou appuyez pour introduire du texte. |
| Code postal : | Cliquez ou appuyez pour introduire du texte. |
| Commune : | Cliquez ou appuyez pour introduire du texte. |

[ ]  la personne physique demandant l’enregistrement est propriétaire des locaux dans lesquels elle offre ses services. Dans ce cas, veuillez indiquer la description cadastrale de ces locaux :

|  |  |
| --- | --- |
| Description cadastrale | Cliquez ou appuyez pour introduire du texte. |

[ ]  la personne physique demandant l’enregistrement n’est pas propriétaire des locaux dans lesquels elle offre ses services. Dans ce cas, veuillez joindre au présent formulaire de demande une copie du bail enregistré ou de tout autre document attestant le droit de la personne physique d’occuper légitimement ces locaux.

**E. Annexes**

**Vous devez joindre les documents suivants au formulaire :**

Si un tiers mandataire remplit la demande d’enregistrement pour l’entreprise, une copie de la convention de mandat dûment signée et datée.

**Uniquement si le demandeur ne dispose pas d’un numéro de registre national :**

Un document équivalent au casier judiciaire établi dans son pays d’origine et ne datant pas de plus de six mois.

Si vous introduisez la demande par voie postale ou par dépôt, veuillez placer ce document dans une deuxième enveloppe fermée portant la mention « CONFIDENTIEL » en toutes lettres que vous placerez dans l’enveloppe contenant le présent formulaire rempli.

**Uniquement si le demandeur n’a pas la nationalité d’un Etat membre de l’Union européenne, de l’Espace économique européen ou de la Suisse et ne bénéficie pas d’une dispense[[3]](#footnote-4) :**

Une copie de la carte professionnelle.

**Uniquement pour l’enregistrement pour une activité de domiciliation[[4]](#footnote-5) :**

1. Une copie du titre de propriété, d’un bail enregistré ou de tout autre document attestant le droit du demandeur d’occuper légalement les locaux qu’il met à la disposition de ses clients.
2. Une copie de la convention type reprenant les conditions d’occupation des locaux permettant d’établir que le prestataire de services aux sociétés met à disposition de son client des locaux dotés des équipements nécessaires à l’exercice de l’activité professionnelle que le client prévoit d’exercer dans ces lieux.

Les éléments qui doivent au minimum être prévus par la convention sont les suivants :

* en fonction de l’activité professionnelle exercée dans les lieux, un ou plusieurs bureaux ou locaux équipés chacun d’un mobilier permettant de remplir leur fonction respective ;
* un accès internet ;
* un matériel informatique individuel ou commun, comprenant au minimum une imprimante, une photocopieuse et un scanner, ou un appareil multifonctionnel assurant ces fonctionnalités, ainsi que les éléments permettant leur utilisation ;
* lorsque le client a son siège social dans les locaux mis à disposition et s’il en fait la demande, un système permettant d’assurer l’archivage sécurisé des documents ;
* une réception ou un accueil organisé selon les modalités et les horaires définis dans la convention.

**Lorsque ce formulaire est rempli et que les annexes susmentionnées sont jointes :**

* veuillez dater et signer le présent formulaire de demande ;
* vous pouvez soumettre votre demande sous une des formes suivantes :
1. scannez le document signé et envoyez tous les documents par e-mail à : pss-dvv@economie.fgov.be.

Le SPF Economie vous enverra un accusé de réception ;

2) envoyez le dossier par la poste à :

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Direction générale de la Politique des P.M.E.
Service Professions intellectuelles et Législation
North Gate, 4e étage
Boulevard du Roi Albert II 16
1000 Bruxelles

3) déposez le dossier au service susmentionné. Vous recevrez un accusé de réception.

**Remarque**

En soumettant votre requête, vous acceptez que le SPF Economie consulte, si vous disposez d’un numéro de registre national, votre **casier judiciaire** en vue de vérifier le respect de l’honorabilité comme exigé par la loi.

Le SPF Economie traite vos données à caractère personnel dans le cadre de ses missions légales (loi du 29 mars 2018 portant enregistrement des prestataires de services aux sociétés, en particulier l’article 6). L’enregistrement s’inscrit dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorrisme. Ces données ne sont pas conservées au-delà de ce qui est nécessaire pour ces finalités (au maximum cinq ans à dater d’une décision de refus d’enregistrement ou au maximum 10 ans à dater du retrait ou de l’omission volontaire de la liste des prestataires de services aux sociétés). En cas de procédure judiciaire, les données liées à la gestion d’une procédure en cours et qui sont nécessaires à la gestion de ce contentieux peuvent être conservées le temps strictement nécessaire à la gestion de ce contentieux. Le SPF Economie ne traite pas plus de données que strictement nécessaire. Conformément au règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), vous avez [des droits concernant les données personnelles qu’utilise le SPF Economie](https://economie.fgov.be/fr/declaration-de-confidentialite)

Fait à..............................………….............. le......................……………...........................

Nom : ……………………………………………………………………………………...……

Prénom : …………………………………………………………………………………………...

Qualité : ………………………………………………………………………………………...…

Signature :

…………………………………………………………………………………………...

1. L’enregistrement est régi par la [loi du 29 mars 2018 portant enregistrement des prestataires de services aux sociétés](http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2018/03/29/2018040114/justel) (ci-après la loi). Conformément à la loi, le SPF Economie va publier sur son site une liste des prestataires de services. [↑](#footnote-ref-2)
2. Le Service public fédéral Economie (ci-après, le SPF Economie) complétera le dossier avec les données utiles (adresse, date de création, activité, organe…), sur la base de l’inscription dans la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE). [↑](#footnote-ref-3)
3. Quant aux régime des dispenses, vous pouvez vous référer à l’article 2 de la loi du 19 février 1965 relative à l’exercice, par les étrangers, des activités professionnelles indépendantes. [↑](#footnote-ref-4)
4. L’activité de domiciliation consiste à fournir un siège statutaire et/ou à fournir une adresse commerciale, postale ou administrative avec d’autres services liés à une entreprise, une personne morale ou une construction juridique similaires (art. 3, 1°, b) et c), de la loi). [↑](#footnote-ref-5)